

Index AI : PRE01/305/2013
21 June 2013

La Corée du Nord intensifie la répression aux frontières

Les menaces de sanctions lourdes récemment adressées par un ministère nord-coréen aux personnes quittant la Corée du Nord sans autorisation relancent les inquiétudes concernant la liberté de mouvement dans ce pays, dont le bilan en matière de droits humains est affligeant, a déclaré Amnesty International.

Mercredi 19 juin, l'agence de presse de l'État a diffusé une déclaration émanant du ministère nord-coréen de la Sécurité populaire, promettant des « mesures considérables afin de faire disparaître les ordures méprisables » qui quittent le pays sans permission – ce qui constitue un acte de trahison du point de vue du gouvernement. La déclaration se poursuit ainsi, « Ces sordides ordures humaines ne pourront plus jamais regarder en l'air pour voir le ciel, ni trouver un seul lopin de terre où être enterrées après leur mort ».

« Nul ne doit être arrêté, poursuivi ni puni de quelque manière que ce soit pour avoir simplement exercé son droit à la liberté de mouvement en quittant la Corée du Nord », a indiqué Catherine Baber, directrice du programme Asie-Pacifique d'Amnesty International.

« Les déclarations du type de celle du ministère pour la Sécurité populaire montrent que le gouvernement nord-coréen est bien déterminé à poursuivre sa politique de châtiments sévères contre toute personne interceptée en train de quitter le pays sans permission. Cela expose les personnes franchissant la frontière à un risque de détention arbitraire, de torture et d'autres formes de mauvais traitements, voire à la mort. »

Les Nord-Coréens qui souhaitent se rendre à l'étranger doivent obtenir une autorisation de l'État. En outre, depuis les récentes opérations de répression, il est de plus en plus difficile de franchir la frontière avec la Chine et de fuir vers un pays tiers comme le Laos ou la Thaïlande.

En effet, les autorités chinoises considèrent tous les Nord-Coréens sans papiers comme des migrants économiques et les renvoient de force dans leur pays lorsqu'elles les appréhendent. Les autorités laotiennes arrêtent généralement les Nord-Coréens sans papiers qu'elles trouvent sur leur territoire, et jusqu'à il y a peu permettaient à ceux-ci de se rendre en Corée du Sud.

Le récent communiqué de la Corée du Nord concernant sa position relative aux personnes franchissant les frontières survient plusieurs semaines après que neuf adolescents nord-coréens aient été renvoyés de force dans ce pays après avoir été arrêtés au Laos.

Ces jeunes gens, âgés de 14 à 19 ans, ont été appréhendés au Laos pour avoir franchi illégalement la frontière chinoise et auraient été renvoyés de force à Pyongyang, la capitale de la Corée du Nord, le 28 mai, accompagnés de représentants des autorités nord-coréennes.

« Amnesty International estime que le gouvernement laotien a porté atteinte au droit international et aux normes associées en renvoyant ces neuf adolescents en Corée du Nord, où ils risquent des sanctions, alors qu'il aurait dû les faire bénéficier d'une protection internationale », a ajouté Catherine Baber.

« Nous exhortons les autorités nord-coréennes à veiller à ce qu'aucun mal ne leur soit fait et à s'abstenir de les utiliser à des fins de propagande afin de dissuader d'autres personnes de quitter le pays. La Corée du Nord doit honorer ses obligations relatives aux droits humains et veiller à ce que les déplacements dans le pays ou à l'étranger ne nécessitent plus la délivrance d'une autorisation. »

En janvier 2012, Kim Jong-un, le dirigeant nord-coréen, aurait renforcé les contrôles aux frontières, et menacé de lourds châtiments les personnes arrêtées alors qu'elles essayaient de les franchir

Selon des chiffres fournis par le gouvernement sud-coréen, le nombre de Nord-Coréens ayant atteint la Corée du Sud l'an dernier était de 1 509, contre 2 706 en 2011.